



Autorisation Retour Ateliers d'éveil RIPAME Arc-En-Ciel

Chers parents, après une longue période de fermeture, les temps collectifs du RIPAME vont pouvoir reprendre progressivement, vous trouverez ci-joint le protocole appliqué lors de ces rencontres.

*Pour que votre assistant(e) maternel(le) puisse accompagner votre enfant, **une autorisation de retour aux temps collectifs est obligatoire.***

Vous trouverez ci-dessous (à retourner à votre assistant (e) maternel(le) dès que possible, sans cette autorisation, les enfants et le /la professionnel(le) ne pourront être accueillis) :

Je soussigné(e) Mr/Mme.....
employeur de Mme
assistant(e) maternel(le), autorise le retour de mon enfant.....aux
ateliers d'éveil du RIPAME "Arc-En-Ciel".

Je m'engage à :

- avoir complété le fiche de renseignements du RIPAME(au début du contrat) ,
- prendre la température de mon enfant avant son arrivée chez l'assistant (e) maternel(le),
- signaler tous symptômes (toux, fièvres, difficultés respiratoires) à votre assistant(e) maternel(le) dès notre arrivée,
- fournir des vêtements adaptés à la pratique d'activités extérieures ainsi que casquette, crème solaire, kaway, bouteille d'eau ou gourde au nom de mon enfant.

Fait à,le

signature des parents